



Département des forêts

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

**EVALUATION DES RESSOURCES
FORESTIÈRES MONDIALES 2010**

RAPPORT NATIONAL

LUXEMBOURG

FRA2010/120

Rome, 2010



Le Programme d'évaluation des ressources forestières

Les forêts gérées durablement ont de nombreuses fonctions socioéconomiques et environnementales particulièrement importantes à l'échelle mondiale, nationale et locale; elles jouent également un rôle crucial dans le développement durable. La possibilité de pouvoir disposer d'information fiable et à jour sur l'état des ressources forestières – non seulement par rapport à la superficie forestière et son changement mais aussi par rapport à des variables telles que le matériel sur pied, les produits forestiers ligneux ou non ligneux, le carbone, les aires protégées, l'utilisation des forêts à des fins récréatives ou à d'autres fins, la diversité biologique et la contribution des forêts aux économies nationales – est essentielle pour les processus de décision des politiques et des programmes forestiers ainsi que du développement durable, et ce à tous les niveaux.

À la demande de ses États membres, la FAO suit régulièrement l'évolution des forêts du monde, ainsi que leur gestion et utilisation, par le biais de son Programme d'évaluation des ressources forestières. L'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 (FRA 2010) a été demandée par le Comité des forêts de la FAO en 2007. Elle sera basée sur un processus exhaustif d'établissement de rapports nationaux et sera complétée par une enquête mondiale par télédétection. L'évaluation portera sur les sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts comprenant des variables relatives aux cadres politique, juridique et institutionnel. FRA 2010 entend également contribuer au suivi de la réalisation des Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts du Forum des Nations Unies sur les forêts et de l'Objectif de biodiversité de 2010 de la Convention sur la diversité biologique. La publication des résultats est prévue pour 2010.

Le Programme d'évaluation des ressources forestières est coordonné par le Département des forêts au siège de la FAO à Rome. La personne de référence est:

Mette Løyche Wilkie
Forestier principal
FAO Département des forêts
Viale delle Terme di Caracalla
Rome 00153, Italie

Courriel: Mette.LoycheWilkie@fao.org

Les lecteurs peuvent également écrire à: fra@fao.org

Pour plus d'informations sur l'Évaluation des ressources forestières mondiales, veuillez consulter: www.fao.org/forestry/fra

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

La collection de Documents de travail de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) vise à refléter les activités et les progrès du Programme de FRA de la FAO. Les documents de travail ne sont pas des sources d'information faisant autorité – ils ne traduisent pas la position officielle de la FAO et ne devraient pas servir à des fins officielles. Veuillez consulter le site web des forêts de la FAO (www.fao.org/forestry/fr) pour avoir accès à des informations officielles.

La collection de Documents de travail de FRA est une tribune importante pour la diffusion rapide d'informations sur le programme de FRA. Pour signaler d'éventuelles erreurs dans les documents de travail ou fournir des commentaires pour en améliorer la qualité, les lecteurs sont priés d'écrire à fra@fao.org.

Table des matières

1	TABLEAU T 1 ÉTENDUE DES FORETS ET DES AUTRES TERRES BOISEES	5
2	TABLEAU T2 – REGIME DE PROPRIETE ET DROITS DE GESTION DES FORETS.....	8
3	TABLEAU T3 – DESIGNATION ET GESTION DES FORETS	11
4	TABLEAU T4 – CARACTERISTIQUES DES FORETS	14
5	TABLEAU T5 – ÉTABLISSEMENT DES FORETS ET REBOISEMENT	16
6	TABLEAU T6 – MATERIEL SUR PIED	17
7	TABLEAU T7 – BIOMASSE	20
8	TABLEAU T8 – STOCK DE CARBONE.....	22
9	TABLEAU T9 – INCENDIES DE FORET	24
10	TABLEAU T10 – AUTRES PERTURBATIONS INFLUENÇANT LA SANTE ET VITALITE DES FORETS	26
11	TABLEAU T11 – EXTRACTION DE BOIS ET VALEUR DU BOIS EXTRAIT.....	29
12	TABLEAU T12 – EXTRACTION DE PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX ET VALEUR DES PFNL EXTRAITS	32
13	TABLEAU T13 – EMPLOI.....	34
14	TABLEAU T14 – CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE.....	35
15	TABLEAU T15 – CADRE INSTITUTIONNEL	37
16	TABLEAU T16 – FORMATION ET RECHERCHE.....	39
17	TABLEAU T17 – RECOUVREMENT DES RECETTES PUBLIQUES ET DEPENSES.....	41

Rédaction du rapport et personne de référence

Le présent rapport a été rédigé par:

Nom (NOM DE FAMILLE, Prénom)	Institution / adresse	Courrier électronique	Télécopie	Tableaux
KUGENER, Georges	Administration des Eaux et Forêts, 16, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg	Georges.kugener@ef.etat.lu	402201250	T1 à T17

1 Tableau T 1 Étendue des forêts et des autres terres boisées

1.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Forêt	Terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de plus de dix pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> . Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres boisées (ATB)	Terres n'entrant pas dans la catégorie «forêt», couvrant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de cinq-dix pour cent, ou des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> , ou un couvert mixte d'arbustes, arbrisseaux et d'arbres supérieur à dix pour cent. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres	Toute terre n'entrant pas dans la catégorie «forêt» ou «autres terres boisées».
Autres terres dotées de couvert d'arbres (sous-catégorie de «autres terres»)	Terres entrant dans la catégorie «autres terres», couvrant une superficie supérieure à 0,5 hectares avec un couvert arboré de plus de dix pour cent d'arbres pouvant atteindre une hauteur de cinq mètres à maturité.
Eaux intérieures	Les eaux intérieures comprennent généralement les grands fleuves, lacs et réservoirs.

1.2 Données nationales

1.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Inventaire Forestier National permanent du Grand-Duché de Luxembourg	E	Forêt	mai 1998 – décembre 2000	
STATEC	M	Superficie total du pays		

1.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Forêt	Même définition que pour FRA mais comprend également les routes forestières, les coupes à blanc, les laies et autres petites clairières ou friches d'une surface comprise entre 0,1 et 0,5 ha.
Bosquet	Terres boisées dont la superficie se situe entre 0,05 et 0,5 ha, dont le recouvrement est supérieur à 10% et dont les arbres dépassent 5m de hauteur à l'âge adulte.
Autres terres en milieu forestier	Zones enclavées, partiellement entourées ou accolées par un seul côté à un milieu forestier et présentant une surface individuelle supérieure à 0,5 ha (clairière, friche, étang,...).
Autres terres hors-forêt	Terres non classées en forêt, autre terre boisée ou bosquet et non classées en

	autres terres en milieu forestier. La grande partie de ces terres est utilisée à des fins agricoles ou urbaines.
Autres terres boisées	Définition non disponible

1.3 Analyse et traitement des données nationales

1.3.1 Estimation et prévision

Les chiffres présentés dans ce formulaire FRA sont issus du premier cycle de mesure (mai 1998 – décembre 2000) de l'Inventaire Forestier National permanent du Grand-Duché de Luxembourg. Ces données correspondent à l'état de la forêt luxembourgeoise en 2000 et depuis lors, il n'y a pas eu de réactualisation de ces données.

Les résultats de 1990 sont issus d'un rassemblement de données d'une série d'Inventaires d'aménagement.

De 2008 à 2011, des nouvelles données sont relevées dans le cadre du second cycle de l'inventaire forestier national.

Comme les nouveaux résultats ne peuvent pas encore être disponibles. Il a été décidé de garder pour 2010, les chiffres de 2000 et 2005 (car ces chiffres proviennent de l'IFL1 et sont donc bien fondés).

1.3.2 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Catégories nationales	Catégories FRA		
	Forêts	Autres terres boisées	Autres terres
Forêts	100%		
Autre terre boisée		100%	
Bosquet			100%
Autres terres en milieu forestier			100%
Autres terres hors-forêt			100%

La superficie de la catégorie « autres terres » au sens de la définition FRA correspond aux entités « bosquet », « autre terres en milieu forestier » et « autres terres hors-forêt » définies par l'IFL.

1.4 Données à insérer dans le tableau T1

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt	85,80	86,75	86,75	86,75
Autres terres boisées	2,80	1,40	1,40	1,40
Autres terres	170,40	170,85	170,85	170,85
...dont dotées de couvert d'arbres	n/d	n/d	n/d	n/d
Eaux intérieures	0	0	0	0
TOTAL	259	259	259	259

1.5 Commentaires au tableau T1

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt		En 2011 après l'IFL2, de nouveaux chiffres, bien fondés et remis à jour, seront disponibles.
Autres terres boisées		
Autres terres		
Autres terres dotées de couvert d'arbres		
Eaux intérieures		

Autres commentaires généraux au tableau

La référence pour la surface officielle du pays est le STATEC (2 586,00 km²). Au niveau national, les eaux intérieures ont été estimées à 700 hectares environ mais le tableau 1.5 présente les chiffres de la FAOSTAT.
 Enquête par télédétection : Une enquête par télédétection sera probablement clôturée en 2009/2010 (référence GSE Forest Monitoring Luxspace - ESRIN/Contract No.: 17063/03/I-LG - Doc. No.: GSE-FM-LUX-S6-Ph1).

Année prévue pour l'achèvement de l'inventaire national en cours/planifié, et/ou de l'enquête nationale par télédétection/cartographie

Inventaire de terrain	2011
Enquête par télédétection/cartographie	2010

2 Tableau T2 – Régime de propriété et droits de gestion des forêts

2.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Propriété publique	Forêt appartenant à l'État; à des unités administratives de l'administration publique; à des institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique.
Propriété privée	Forêt appartenant à des particuliers, familles, coopératives privées, collectivités, sociétés et autres entités commerciales, institutions religieuses et établissements d'enseignement, caisses de retraite ou fonds de placement, ONG, associations pour la conservation de la nature et autres institutions privées.
Particuliers (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des particuliers et des familles.
Entités et institutions commerciales privées (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des sociétés, coopératives, compagnies et autres entités commerciales ainsi qu'à des organisations privées tels que les ONG, les associations pour la conservation de la nature, les institutions religieuses privées, les établissements d'enseignement, etc.
Collectivités locales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à un groupe de particuliers au sein d'une même collectivité, vivant à l'intérieur ou à proximité de la zone forestière en question. Les membres de la collectivité sont des co-proprétaires partageant les droits et devoirs exclusifs, et les bénéfices obtenus contribuent au développement de la collectivité.
Collectivités indigènes/tribales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant aux collectivités de populations indigènes ou tribales.
Autres formes de propriété	Autres formes de régimes de propriété ne rentrant pas dans les catégories précédentes. Sont également incluses les aires dont la propriété n'est pas définie ou est contestée.
Catégories liées au détenteur de droits de gestion des ressources forestières publiques	
Administration publique	L'administration publique (ou institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique) maintient les droits et les responsabilités de gestion dans les limites spécifiées par la loi.
Particuliers/ménages	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux particuliers ou aux ménages à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Institutions privées	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière à des sociétés, à d'autres entités commerciales, à des coopératives privées, à des institutions et associations privées à but non-lucratif, etc. à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Collectivités	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux collectivités locales (y compris les collectivités indigènes ou tribales) à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Autres formes de droits de gestion	Les forêts pour lesquelles la cession des droits de gestion n'entre pas dans les catégories susmentionnées.

2.2 Données nationales

2.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Inventaire Forestier National permanent du Grand-Duché de Luxembourg	E	Superficies et régimes fonciers	mai 1998 – décembre 2000	

2.3 Données à insérer dans le tableau T2

Tableau 2a - Propriété des forêts

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Propriété publique	40	41	41
Propriété privée	46	46	46
...dont appartenant à des particuliers	n/d	n/d	n/d
...dont appartenant à des entités et institutions commerciales privées	n/d	n/d	n/d
...dont appartenant à des collectivités locales	n/d	n/d	n/d
...dont appartenant à des collectivités indigènes /tribales	n/d	n/d	n/d
Autres formes de propriété	0	0	0
TOTAL	86	87	87

Note: Pour la catégorie «autres formes de propriété», veuillez indiquer les détails dans les commentaires au tableau.

Est-ce que la propriété des arbres coïncide avec la propriété de la terre sur laquelle ils se trouvent?	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
En cas de réponse négative , veuillez décrire ci-dessous en quoi elles diffèrent:		

Tableau 2b - Détenteur des droits de gestion des forêts publiques

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Administration publique	40	41	41
Particuliers	0	0	0
Sociétés et institutions privées	0	0	0
Collectivités	0	0	0
Autre	0	0	0
TOTAL	40	41	41

2.4 Commentaires au tableau T2

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Propriété publique	Ces chiffres sont arrondis au 1000ième	La légère augmentation de la superficie publique est due à l'achat par l'état d'environ 1 000 ha d'un propriétaire privé.
Propriété privée	Ces chiffres sont arrondis au 1000ième	Dans son ensemble, l'importance du domaine forestier privé apparaît stable.
Autres formes de propriété		
Droits de gestion		

Autres commentaires généraux au tableau

Les résultats de 1990 et 2000 ne sont pas comparables car les deux sources de données sont différentes. Les résultats de 1990 sont issus d'un rassemblement de données d'une série d'Inventaires d'aménagement. Source des données pour 2000 et 2005 : Administration des Eaux et Forêts. Il a été décidé de considérer la situation pour 2010 identique à 2005.

3 Tableau T3 – Désignation et gestion des forêts

3.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Fonction désignée principale	La fonction principale ou objectif de gestion assigné par ordonnance juridique, décision documentée du propriétaire/administrateur, ou évidence fournie à travers des études documentées des pratiques de gestion forestière et utilisation habituelle.
Aires protégées	Aires spécialement affectées à la protection et au maintien de la diversité biologique, et des ressources naturelles et culturelles associées, dont la gestion a été envisagée par des moyens légaux ou autres moyens efficaces.
Catégories de fonctions désignées principales	
Production	Superficie forestière principalement affectée à la production de bois, de fibres, de bioénergie et/ou de produits forestiers non ligneux.
Protection du sol et de l'eau	Superficie forestière principalement affectée à la protection du sol et de l'eau.
Conservation de la biodiversité	Superficie forestière principalement affectée à la conservation de la diversité biologique. Inclut, mais pas uniquement, les superficies affectées à la conservation de la biodiversité à l'intérieur des aires protégées.
Services sociaux	Superficie forestière principalement affectée à la fourniture de services sociaux
Usages multiples	Superficie forestière principalement affectée à plus d'une fonction et pour laquelle aucune de ces fonctions ne peut être considérée comme étant la fonction dominante.
Autre	Superficie forestière principalement affectée à une fonction autre que la production, la protection, la conservation, les services sociaux ou les usages multiples.
Aucune fonction / fonction inconnue	Pas de fonction désignée spécifique ou fonction désignée inconnue.
Catégories spéciales de désignation et gestion	
Superficie de domaine forestier permanent (DFP)	Superficie forestière désignée à être maintenue comme forêt et qui ne peut pas être convertie à d'autres utilisations.
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	Superficie forestière se trouvant à l'intérieur d'aires protégées officiellement établies, indépendamment des finalités pour lesquelles ces aires protégées ont été établies.
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts	À définir et documenter par le pays.
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	Superficie forestière soumise à un plan d'aménagement à long-terme (dix ans ou plus) documenté, présentant des objectifs de gestion déterminés et faisant l'objet d'une révision régulière.

3.2 Données nationales

3.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Inventaire Forestier National permanent du Grand-Duché de Luxembourg	E	Superficies	mai 1998 – décembre 2000	

3.3 Analyse et traitement des données nationales

3.3.1 Estimation et prévision

Actuellement, la forêt luxembourgeoise peut être considérée comme multifonctionnelle dans sa globalité en raison de son historique de plantations de production qui a évolué petit à petit vers une sylviculture « plus proche de la nature ». La forte densité de population au Luxembourg contribue également à sa multifonctionnalité. Cependant, dans de nombreux cas, il existe souvent une fonction principale localement.

Pour les années 1990, 2000, 2005 et 2010, il a été admis que les plantations de production de 28 300 hectares sont principalement assignées à des fonctions de production.

3.4 Données à insérer dans le tableau T3

Tableau 3a – Fonction principale désignée

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Production	28,3	28,3	28,3	28,3
Protection du sol et de l'eau	0	0	0	0
Conservation de la biodiversité	0	0	0	0
Services sociaux	0	0	0	0
Usages multiples	57,7	58,7	58,7	58,7
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)	0	0	0	0
Aucune fonction / fonction inconnue	0	0	0	0
TOTAL	86	87	87	87

Tableau 3b – Catégories spéciales de désignation et gestion

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Superficie de domaine forestier permanent	86	87	87	87
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	n/d	n/d	n/d	n/d
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts ¹⁾	n/d	n/d	n/d	n/d
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	n/d	n/d	n/d	n/d

3.5 Commentaires au tableau T3

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Production		
Protection du sol et de l'eau		
Conservation de la biodiversité		
Services sociaux		
Usages multiples		
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)		
Aucune fonction / fonction inconnue		
Superficie de domaine forestier permanent	En général toutes les forêts ont un caractère permanent au Luxembourg.	
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées		
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts ¹⁾		
Superficie forestière avec un plan d'aménagement		

Autres commentaires généraux au tableau

Actuellement, la forêt luxembourgeoise peut être considérée comme multi-fonctionnelle dans sa globalité en raison de son historique de plantations de production qui a évolué petit à petit vers une sylviculture « plus proche de la nature ». La forte densité de population au Luxembourg contribue également à sa multi-fonctionnalité. Cependant, dans de nombreux cas, il existe souvent une fonction principale localement.

4 Tableau T4 – Caractéristiques des forêts

4.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme / catégorie	Définition
Forêt naturellement régénérée	Forêt à prédominance d'arbres établis par régénération naturelle.
Espèce introduite	Une espèce, sous-espèce ou taxon inférieur se trouvant <u>en-dehors</u> de son aire de répartition naturelle (passée ou actuelle) et de dissémination potentielle (par ex. en-dehors de l'aire qu'elle occupe naturellement, ou pourrait occuper, sans introduction directe ou indirecte et ou intervention humaine).
Catégories de caractéristiques	
Forêt primaire	Forêt naturellement régénérée d'espèces indigènes où aucune trace d'activité humaine n'est clairement visible et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés.
Autre forêt naturellement régénérée	Forêt naturellement régénérée où les traces d'activité humaine sont clairement visibles.
Autre forêt naturellement régénérée d'espèces introduites (<i>sous-catégorie</i>)	Autre forêt naturellement régénérée où les arbres sont à prédominance d'espèces introduites
Forêt plantée	Forêt à prédominance d'arbres établis par plantation et/ou ensemencement délibéré.
Forêt plantée d'espèces introduites (<i>sous-catégorie</i>)	Forêts plantées où les arbres plantés/semés sont à prédominance d'espèces introduites.
Catégories spécifiques	
Plantations d'hévéas	Superficie forestière présentant des plantations d'hévéas.
Mangroves	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation de mangroves.
Bambou	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation à prédominance de bambous.

4.2 Analyse et traitement des données nationales

4.2.1 Estimation et prévision

Il n'existe pas de forêts primaires et naturelles modifiées au Luxembourg. Pour cette raison, toutes les forêts ont été comptées comme étant semi-naturelles à l'exception des plantations de production pour les années 2000, 2005 et 2010.

4.3 Données à insérer dans le tableau T4

Tableau 4a

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt primaire	0	0	0	0
Autres forêts naturellement régénérées	57,7	58,7	58,7	58,7
...dont d'espèces introduites	n/d	n/d	n/d	n/d
Forêt plantée	28,3	28,3	28,3	28,3
...dont d'espèces introduites	n/d	n/d	n/d	n/d
TOTAL	86	87	87	87

Tableau 4b

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Plantations d'hévéas (forêt)	0	0	0	0
Mangroves (forêt et ATB)	0	0	0	0
Bambous (forêt et ATB)	0	0	0	0

4.4 Commentaires au tableau T4

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt primaire		
Autre forêt naturellement régénérée		
Forêt plantée		
Plantations d'hévéas		
Mangroves		
Bambou		

Autres commentaires généraux au tableau

5 Tableau T5 – Établissement des forêts et reboisement

Actuellement, pas d'information cohérente disponible pour ce tableau. Il est escompté que de telles données deviendront disponibles après le second inventaire forestier national (pour 2011).

6 Tableau T6 – Matériel sur pied

6.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Matériel sur pied	Volume sur écorce de tous les arbres vivants de plus de X cm de diamètre à hauteur de poitrine (ou au-dessus des contreforts s'ils sont plus hauts). Inclut la tige à partir du sol ou la hauteur de la souche jusqu'à un diamètre de Y cm; peut également inclure les branches d'un diamètre minimal de W cm.
Matériel sur pied d'espèces commerciales	Matériel sur pied (voir définition précédente) d'espèces commerciales.

6.2 Données nationales

6.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Inventaire Forestier National permanent du Grand-Duché de Luxembourg	E	Volumes	mai 1998 – décembre 2000	
Série d'Inventaires d'aménagement	E	Volumes	1990	

6.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Matériel sur pied	La définition du « matériel sur pied » comprend la tige à partir de la hauteur de la souche et inclut les branches jusqu'à un diamètre minimal de 7 cm. Cette définition comprend également le bois destiné au marché du bois de feu.

6.2.3 Données de base

L'ensemble du matériel sur pied peut être considéré comme commercial ou potentiellement commercial selon les conditions du marché en vigueur.

6.3 Analyse et traitement des données nationales

6.3.1 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

L'ensemble du matériel sur pied peut être considéré comme commercial ou potentiellement commercial selon les conditions du marché en vigueur.

6.4 Données à insérer dans le tableau T6

Tableau 6a – Matériel sur pied

Catégorie de FRA 2010	Volume (millions de mètres cubes sur écorce)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Total matériel sur pied	20,38	25,95	25,95	25,95	n/d	n/d	n/d	n/d
... dont conifères	n/d	7,88	7,88	7,88	n/d	n/d	n/d	n/d
... dont feuillus	n/d	18,07	18,07	18,07	n/d	n/d	n/d	n/d
Matériel sur pied d'espèces commerciales	20,38	25,95	25,95	25,95	n/d	n/d	n/d	n/d

Tableau 6b – Matériel sur pied: les dix espèces les plus répandues

Catégorie de FRA 2010 / Nom de l'espèce			Matériel sur pied dans la forêt (millions de mètres cubes)		
Position	Nom scientifique	Nom commun	1990	2000	2005
1 ^{ère}	<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre commun	7,44	9,47	9,47
2 ^{ème}	<i>Quercus sp</i>	Chênes	5,42	6,9	6,9
3 ^{ème}	<i>Picea abies</i>	Épicéa commun	4,80	6,1	6,1
4 ^{ème}	<i>Pseudotsuga menziesii</i>	Douglas	0,64	0,81	0,81
5 ^{ème}	<i>Pinus sylvestris</i>	Pin sylvestre	0,62	0,79	0,79
6 ^{ème}	<i>Carpinus betulus</i>	Charme	0,57	0,73	0,73
7 ^{ème}	<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun	0,21	0,27	0,27
8 ^{ème}	<i>Larix sp</i>	Mélèzes	0,15	0,19	0,19
9 ^{ème}	<i>Betula sp</i>	Bouleaux	0,10	0,13	0,13
10 ^{ème}	<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	0,09	0,11	0,11
Restantes			0,34	0,45	0,45
TOTAL			20,38	25,95	25,95

- 1) Note: La position se rapporte au degré d'importance en termes de matériel sur pied. Par ex. la 1^{ère} position correspondra à l'espèce ayant le volume sur pied le plus élevé. L'an 2000 est l'année de référence à utiliser pour définir la liste des espèces et la position de chaque espèce.

Tableau 6c – Spécifications des valeurs-seuil

Rubrique	Valeur	Information complémentaire
Diamètre minimal (cm) à hauteur de poitrine ¹ d'arbres inclus dans le matériel sur pied (X)	7	
Diamètre minimal (cm) de la cime pour calculer le matériel sur pied (Y)	7	
Diamètre minimal (cm) des branches incluses dans le matériel sur pied (W)	7	
Le volume est calculé « au-dessus du terrain » (AT) ou « au-dessous de la souche » (AS)	AS	

¹ Le diamètre à hauteur de poitrine (DHP) se rapporte au diamètre sur écorce mesuré à une hauteur de 1,30 m au-dessus du sol ou de 30 cm au-dessus des contreforts, si ceux-ci ont une hauteur supérieure à un mètre.

6.5 Commentaires au tableau T6

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Total matériel sur pied		
Matériel sur pied de feuillus/conifères		
Matériel sur pied d'espèces commerciales		
Les dix espèces les plus répandues	Les 10 espèces les plus répandues sont triées par volume décroissant. Les volumes des différentes espèces de chênes, mélèzes et bouleaux sont regroupés par genre.	Pour 2005, il est décidé de garder les mêmes données que 2000.

Autres commentaires généraux au tableau

Les résultats de 1990 et 2000 ne sont pas comparables car les deux sources de données sont différentes. Les résultats de 1990 sont issus d'un rassemblement de données d'une série d'Inventaires d'aménagement. Par contre, les résultats de 2000 sont issus du premier cycle de mesure (mai 1998 – décembre 2000) de l'Inventaire Forestier National permanent du Grand-Duché de Luxembourg.

7 Tableau T7 – Biomasse

7.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Biomasse aérienne	Toute biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Biomasse souterraine	Toute biomasse de racines vivantes. Les racelles de moins de 2 mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Bois mort	Toute biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort inclut le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à 10 cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays

7.2 Données nationales

7.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Inventaire Forestier National permanent du Grand-Duché de Luxembourg	E	Biomasses	mai 1998 – décembre 2000	
CEE/ONU, 1986		coefficients de conversion		

7.3 Analyse et traitement des données nationales

7.3.1 Estimation et prévision

Les résultats donnés pour le poids anhydre de biomasse vivante ont été calculés à partir des valeurs de volume de biomasse humide et des coefficients de conversion (coefficients contenus dans le document CEE/ONU, 1986).

En ce qui concerne la biomasse de bois mort, les données sont indisponibles car l'IFL ne récolte que la quantité de bois mort (m³/ha) par type de peuplement sans spécifier de quelle essence il s'agit. Il est donc impossible d'utiliser les coefficients de conversion en tonnes de poids anhydre, qui sont spécifiques pour les feuillus et les résineux.

7.4 Données à insérer dans le tableau T7

Catégorie de FRA 2010	Biomasse (millions de tonnes métriques de poids anhydre)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Biomasse aérienne	13,72	17,47	17,47	17,47	n/d	n/d	n/d	n/d
Biomasse souterraine	1,92	2,44	2,44	2,44	n/d	n/d	n/d	n/d
Bois mort	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
TOTAL	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d

7.5 Commentaires au tableau T7

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Biomasse aérienne		
Biomasse souterraine		
Bois mort		

Autres commentaires généraux au tableau

8 Tableau T8 – Stock de carbone

8.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Carbone dans la biomasse aérienne	Carbone présent dans toute la biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Carbone dans la biomasse souterraine	Carbone présent dans toute la biomasse de racines vivantes. Les radicelles de moins de deux mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Carbone dans le bois mort	Carbone présent dans toute la biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort comprend le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à dix cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays.
Carbone dans la litière	Carbone présent dans toute la biomasse non vivante dont le diamètre est inférieur au diamètre minimal pour le bois mort (par ex. dix cm), gisant à différents stades de décomposition au-dessus du sol minéral ou organique.
Carbone dans le sol	Carbone organique présent dans les sols minéraux et organiques (y compris les tourbières) jusqu'à une profondeur spécifique indiquée par le pays et appliquée de façon cohérente à travers toutes les séries chronologiques.

8.2 Données nationales

8.2.1 Données de base

Source provenant du tableau T7

8.3 Analyse et traitement des données nationales

8.3.1 Estimation et prévision

- Les résultats donnés pour la présence de carbone dans la biomasse ont été calculés en se basant sur les données du tableau T7 et à du coefficient de conversion (par défaut) de 0,47, recommandé par GIEC.

- Carbone dans la litière

Sur la base des valeurs (par défaut) fournies par le GIEC (sous la catégorie: « cold temperate, moist), le carbone dans la litière a été calculé en considérant pour la superficie forestière un tiers de résineux et deux tiers de feuillus.

D'où la formule, carbone dans la litière est égale à

pour 1990, égale à : $(85,80/3) \times 26 + (85,80 \times 2/3) \times 16 = 1\,658$ (1000 tonnes)

pour 2000, 2005 et 2010, égale à : $(86,75/3) \times 26 + (86,75 \times 2/3) \times 16 = 1\,677$ (1000 tonnes)

- Carbone dans le sol

Sur la base du coefficient de 85 t C/ha (pour une profondeur de 30 cm), chiffre de l'Administration des services techniques de l'agriculture, le calcul a été effectué.

8.4 Données à insérer dans le tableau T8

Catégorie de FRA 2010	Carbone (Millions de tonnes métriques)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Carbone dans la biomasse aérienne	6,45	8,21	8,21	8,21	n/d	n/d	n/d	n/d
Carbone dans la biomasse souterraine	0,90	1,15	1,15	1,15	n/d	n/d	n/d	n/d
<i>Sous-total: Carbone dans la biomasse vivante</i>	7,35	9,36	9,36	9,36	n/d	n/d	n/d	n/d
Carbone dans le bois mort	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
Carbone dans la litière	1,66	1,68	1,68	1,68	n/d	n/d	n/d	n/d
<i>Sous-total: Carbone dans le bois mort et la litière</i>	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
Carbone dans le sol	7,31	7,40	7,40	7,40	n/d	n/d	n/d	n/d
TOTAL	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d

Profondeur du sol (cm) utilisée pour estimer le carbone dans le sol	30
---	----

8.5 Commentaires au tableau T8

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Carbone dans la biomasse aérienne		
Carbone dans la biomasse souterraine		
Carbone dans le bois mort		
Carbone dans la litière		
Carbone dans le sol		

Autres commentaires généraux au tableau

9 Tableau T9 – Incendies de forêt

9.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Nombre d'incendies	Nombre moyen annuel d'incendies de végétation.
Superficie touchée par les incendies	Superficie moyenne annuelle touchée par les incendies de végétation.
Incendie de végétation (terme supplémentaire)	Tout incendie de végétation indépendamment de la source d'allumage, du dégât ou du bénéfice.
Incendie non contrôlé	Tout incendie de végétation non planifié et non contrôlé qui, quelle que soit sa source d'allumage, peut nécessiter une action d'extinction ou toute autre action conforme à la politique des organisations de lutte contre le feu.
Feu planifié	Un feu de végétation, quelle que soit sa source d'allumage, qui brûle conformément à des objectifs de gestion et qui ne nécessite pas de mesures d'extinction ou qui nécessite de mesures d'extinction limitées.

9.2 Donnée nationales

9.2.1 Données de base

Il n'y a pas d'incendies touchant forêts et autres terres boisées au Luxembourg

9.3 Données à insérer dans le tableau T9

Tableau 9a

Catégorie de FRA 2010	Moyenne annuelle sur une période de 5 ans					
	1990		2000		2005	
	1000 hectares	nombre d'incendies	1000 hectares	nombre d'incendies	1000 hectares	nombre d'incendies
Superficie totale de terres touchées par les incendies	0	0	0	0	0	0
... dont de forêt	0	0	0	0	0	0
... dont d'autres terres boisées	0	0	0	0	0	0
... dont d'autres terres	0	0	0	0	0	0

9.4 Commentaires au tableau T9

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Superficie touchée par les incendies		

Nombre d'incendies		
Incendie non contrôlé / Feu planifié		

Autres commentaires généraux au tableau

10 Tableau T10 – Autres perturbations influençant la santé et vitalité des forêts

10.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Perturbation	Perturbation occasionnée par tout facteur (biotique ou abiotique) qui lèse la vigueur et la productivité de la forêt et qui n'est pas le résultat direct d'activités humaines.
Espèce envahissante	Espèce non indigène pour un écosystème déterminé dont l'introduction et la propagation occasionne, ou est susceptible d'occasionner, des dommages socioculturels, économiques ou environnementaux, ou qui peut nuire à la santé humaine.
Catégorie	Définition
Perturbation par les insectes	Perturbation occasionnée par des ravageurs.
Perturbation par les maladies	Perturbation occasionnée par des maladies attribuables à des agents pathogènes, comme les bactéries, les champignons, les phytoplasmes ou les virus.
Perturbation par d'autres agents biotiques	Perturbation occasionnée par des agents biotiques autre que les insectes ou les maladies, comme le broutage par la faune sauvage, le pâturage, les dommages physiques causés par des animaux, etc.
Perturbation par des facteurs abiotiques	Perturbations occasionnées par des facteurs abiotiques, comme la pollution de l'air, la neige, les tempêtes, la sécheresse, etc.

10.2 Données nationales

10.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Chefs des différents cantonnements forestiers (2004)	M		2004	Relevé unique de l'an 2004

10.2.2 Données de base

Concernant la maladie du hêtre, le chiffre de 339,49 ha a été calculé en 2004 par M. Claude Parini, ingénieur des Eaux et forêts, ce relevé est un relevé unique. Chaque cantonnement forestier a livré la superficie de la forêt touchée par la maladie du hêtre; les cantonnements suivants ont livré des chiffres : Diekirch 35,9 ha, Mersch 213,4 ha et Wiltz 90,19 ha. Les forêts des deux autres cantonnements, Luxembourg-Est et Luxembourg-Ouest, n'étaient pas touchées.

10.3 Données à insérer dans le tableau T10

Tableau 10a – Perturbations

Catégorie de FRA 2010	Superficie forestière touchée (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Perturbation par les insectes	n/d	n/d	n/d
Perturbation par les maladies	n/d	n/d	0,339
Perturbation par d'autres agents biotiques	n/d	n/d	n/d
Perturbation occasionnée par des facteurs abiotiques	n/d	n/d	n/d
Superficie totale touchée par des perturbations	n/d	n/d	n/d

Notes: Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes des superficies touchées annuellement pour les périodes de cinq ans suivantes: 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007 respectivement.

La superficie totale perturbée ne correspond pas nécessairement à la somme de chaque perturbation étant donné qu'il pourrait y avoir superposition.

Tableau 10b – Les plus importants infestations d'insectes et éruptions de maladies influençant la santé et vitalité de la forêt

Description / Nom	Espèce d'arbre ou genre touché (nom scientifique)	Année(s) de la dernière infestation/éruption	Superficie touchée (1000 hectares)	Si cyclique, cycle approx. (ans)
Maladie du hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>	Infestation toujours en cours	0.339	

Note: La superficie touchée se rapporte à la superficie totale touchée au cours de l'infestation.

Tableau 10c – Superficie de forêt touchée par des espèces envahissantes ligneuses

Nom scientifique de l'espèce envahissante ligneuse	Superficie forestière touchée 2005 (1000 hectares)
Aucune identifiée	
Superficie forestière totale touchée par des espèces envahissantes ligneuses	

Note: La superficie forestière totale touchée par des espèces envahissantes ligneuses ne correspond pas nécessairement à la somme des valeurs indiquées précédemment étant donné qu'il pourrait y avoir superposition.

10.4 Commentaires au tableau T10

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Perturbation par les insectes		
Perturbation par les maladies		La maladie du hêtre est toujours présente, mais vu qu'aucun relevé n'a été réalisé après 2004, les tendances sont inconnues.
Perturbation par d'autres agents biotiques		
Perturbation occasionnée par des facteurs abiotiques		
Les plus importants infestations/ éruptions		
Espèces envahissantes		

Autres commentaires généraux au tableau

Une espèce envahissante ligneuse qui a été détectée est *Prunus serotina*, mais la superficie touchée n'est pas connue. Une autre espèce est *Heracleum mantegazzianum* qui apparaît de plus en plus, mais surtout le long des cours d'eaux, aucun relevé sur la superficie touchée n'est fait.

11 Tableau T11 – Extraction de bois et valeur du bois extrait

11.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Extraction de bois industriel	Le bois rond extrait (volume de bois rond sur écorce) pour la production de biens et de services autres que la production d'énergie (bois de feu).
Extraction de bois de feu	Le bois extrait pour la production d'énergie, que ce soit pour usage industriel, commercial ou domestique.

11.2 Données nationales

11.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Base de données officielle de l'Administration des eaux et forêts pour les forêts soumises au régime forestier.	Bonne qualité	bois industriel et bois de feu	les périodes de 2000 et 2005	

11.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Finalité du lot	Le bois énergie est réparti dans les différentes catégories officielles de classement des bois. Pour distinguer le bois énergie, l'AEF a introduit en 2006 une nouvelle information « la finalité du lot ». Toutes les données depuis 1998 ont été mises à jour rétroactivement si possible.
Date	La date du bulletin de vente ou facture de vente des bois est utilisée pour les extractions.

11.2.3 Données de base

Les données sont extraites de Base de données officielle de l'Administration des eaux et forêts (pour les forêts soumises au régime forestier).

Année	Finalité	Vol sur écorce (m3)	Recette HTVA EURO		Vol sur écorce (m3)	Recette HTVA EURO
1998	Bois-énergie	1690.27	32436.71	Moyenne Bois énergie 1998 à 2002	1410.874	38712.96
	Inconnu	263455.38	7051670.95	Moyenne Bois industriel 1998 à 2002	332862.868	5911806.65
	Cellulose papier	41105.09	438011.21			
1999	Bois-construction	110.6	1180.39			
	Cellulose papier	27679.86	476049.83			

	Bois-énergie	240	10538.15			
	Inconnu	267116.02	7671519.99			
2000	Bois-énergie	1729.66	57324.46			
	Cellulose papier	32822.72	403028.52			
	Inconnu	208302.83	5003640.01			
2001	Cellulose papier	36917.46	301243.51			
	Bois-construction	117.05	6144.91			
	Bois-énergie	1256.51	38179.45			
	Inconnu	174054.56	4368457.04			
2002	Inconnu	165065.42	3564552.92			
	Bois-énergie	2137.93	55086.04			
	Cellulose papier	30961.69	273533.99			
2003	Bois-construction	8990.96	284391.68	Moyenne Bois énergie 2003 à 2007	14488.522	370696.90
	Bois-énergie	7889.52	120420.33	Moyenne Bois industriel 2003 à 2007	226105.612	5235987.25
	Cellulose papier	30595.01	357843.58			
	Inconnu	168759.13	3459206.18			
2004	Jardinage/composte	44.75	1383.93			
	Bois-énergie	8101.92	172666.18			
	Bois-construction	30277.6	734237.5			
	Cellulose papier	39604.31	528401.32			
	Inconnu	175952.55	2961493.62			
2005	Bois-construction	48847.84	1265540.09			
	Inconnu	120872.72	2501246.3			
	Bois-énergie	6303.46	130766.53			
	Cellulose papier	40558.79	615655.49			
2006	Bois-énergie	28710.06	757135.07			
	Bois-construction	133269.55	3771948.67			
	Inconnu	57065.11	1500253.79			
	Jardinage/composte	0.89	20.11			
	Cellulose papier	41651.93	751613.79			
2007	Cellulose papier	61141.02	1829349.43			
	Bois-énergie	21437.65	672496.41			
	Bois-construction	165984.62	5386325.7			
	Jardinage/composte	66.6	2079.59			
	Inconnu	6844.68	228945.48			

11.3 Données à insérer dans le tableau T11

Catégorie de FRA 2010	Extraction de bois industriel			Extraction de bois de feu		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Volume total (1000 m ³ sur écorce)	n/d	332,8	226,1	n/d	1,4	14,4
... dont provenant de la forêt	n/d	332,8	226,1	n/d	1,4	14,4
Valeur unitaire (monnaie nationale / m ³ sur écorce)	n/d	17,8	23,16	n/d	27,6	25,7
Valeur totale (1000 monnaie nationale)	n/d	5911	5235	n/d	38	370

Note: Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes pour des périodes de cinq ans suivantes: 1998-2002 et 2003-2007 respectivement.

	1990	2000	2005
Nom de la monnaie nationale	luf	Euro	Euro

11.4 Commentaires au tableau T11

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Volume total de bois industriel	Les volumes sont des volumes sur écorce. Ces volumes sont les volumes de bois récoltés dans les forêts soumises, donc Communes, Etat, établissements publics,... Les volumes de bois récoltés dans la forêt privée sont inconnus ! Ces quantités ne concernent donc qu'une superficie de 47% de la forêt luxembourgeoise.	
Volume total de bois de feu	Les volumes sont des volumes sur écorce. Ces volumes sont les volumes de bois récoltés dans les forêts soumises, donc Communes, Etat, établissements publics,... Les volumes de bois récoltés dans la forêt privée sont inconnus ! Ces quantités ne concernent donc qu'une superficie de 47% de la forêt luxembourgeoise.	Concernant le volume du bois de feu, il apparaît une très nette différence entre les chiffres de 2000 et de 2005. Ces données ont été revérifiées et sont celles de la base de données. Une raison éventuelle (mais qui ne peut toutefois être telle ampleur) est le renouveau et développement du chauffage au bois. Par ailleurs, il est peut-être arrivé un défaut de codage (mettant une partie du bois de feu sous la catégorie bois empilé).
Valeur unitaire	Moyenne	
Total value		

Autres commentaires généraux au tableau

Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes pour des périodes de cinq ans suivantes: 1998-2002 et 2003-2007 respectivement.

12 Tableau T12 – Extraction de produits forestiers non ligneux et valeur des PFNL extraits

12.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Produit forestier non ligneux (PFNL))	Biens obtenus des forêts qui sont des objets tangibles et physiques d'origine biologique autre que le bois.
Valeur des PFNL extraits	Aux fins du tableau, la valeur est définie comme la valeur marchande au site de collecte ou à la lisière de la forêt.

Catégories des PFNL

Catégorie
<p><u>Produits végétaux/matière première</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Aliments 2. Fourrage 3. Matière première pour la préparation de médicaments et de produits aromatiques 4. Matière première pour la préparation de colorants et teintures 5. Matière première pour la fabrication d'ustensiles, d'objets d'artisanat et pour la construction 6. Plantes ornementales 7. Exsudats 8. Autres produits végétaux <p><u>Produits animaux/ Matière première</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 9. Animaux vivants 10. Cuirs, peaux et trophées 11. Miel sauvage et cire d'abeille 12. Viande de brousse 13. Matière première pour la préparation de médicaments 14. Matière première pour la préparation de colorants 15. Autres produits animaux comestibles 16. Autres produits animaux non-comestibles

12.2 Données nationales

12.2.1 Source des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Annuaire statistique du Luxembourg, 2007, ISSN 0076-1575	E	Gibier	2007	

12.2.2 Données de base

Pour l'année 2004/05, il a été abattu: 8013 chevreuils, 253 cerfs, 3950 sangliers, 138 mouflons, et 70 daims. La valeur du gibier n'est pas connue (d'après l'annuaire statistique du Luxembourg, 2007, ISSN 0076-1575).

12.3 Données à insérer dans le tableau T12

Place	Nom du produit	Espèce principale	Unité	PFNL extraits 2005		Catégorie de PFNL
				Quantité	Valeur (1000 monnaie nationale)	
1 ^{er}	Gibier	chevreuil (+ cerfs + sangliers + mouflons + daims)	pièce	12424	n/d	12
2 ^{ème}	pas d'autres données					
3 ^{ème}						
4 ^{ème}						
5 ^{ème}						
6 ^{ème}						
7 ^{ème}						
8 ^{ème}						
9 ^{ème}						
10 ^{ème}						
Tous les autres produits végétaux						
Tous les autres produits animaux						
TOTAL						

	2005
Nom de la monnaie nationale	Euro

12.4 Commentaires au tableau T12

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
10 produits les plus importants	
Autres produits végétaux	
Autres produits animaux	
Valeur par produit	
Valeur totale	

Autres commentaires généraux au tableau

13 Tableau T13 – Emploi

Pour la totalité du secteur forestier, il n'y a pas d'information actuellement disponible. La FEDIL (Business Federation Luxembourg) a l'intention de créer pour l'avenir une Fédération, qui regroupe tous les exploitants du secteur forestier luxembourgeois. Après une telle création, il sera possible de disposer de données.

14 Tableau T14 – Cadre politique et juridique

14.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Politique forestière	L'ensemble des orientations et des principes d'actions adoptés par les autorités publiques en harmonie avec les politiques nationales socioéconomiques et environnementales dans un pays donné et destinés à orienter les décisions futures portant sur l'aménagement, l'utilisation et la conservation de la forêt et des arbres au bénéfice de la société.
Déclaration de politique forestière	Le document décrivant les objectifs, les priorités et les mesures d'application de la politique forestière.
Programme forestier national	Expression générique désignant un large éventail d'approches pour la formulation, la planification et la mise en œuvre de politiques forestières aux niveaux national et sous-national. Le programme forestier national désigne le cadre et les orientations pour le développement du secteur forestier dans les pays qui en prennent l'initiative à travers la consultation et la participation de toutes les parties prenantes et en accord avec les politiques d'autres secteurs et les politiques internationales.
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt	Ensemble de règles décrétées par l'autorité législative d'un pays réglementant l'accès aux ressources forestières ainsi que leur gestion, conservation et utilisation.

14.2 Données à insérer dans le tableau T14

Indiquer l'existence des éléments suivants: (2008)			
Déclaration de politique forestière de portée nationale		Oui	
	X	Non	
Si OUI, indiquer :	Année de l'approbation		
	Référence du document		
Programme forestier national (pfn)	X	Oui	
		Non	
Si OUI, indiquer:	Dénomination du pfn dans le pays	Programme Forestier National	
	Année de démarrage	2004	
	Statut actuel		En cours de formulation
		X	En cours d'application
			En révision
		Processus temporairement suspendu	
Référence du document ou site web	http://www.environnement.public.lu		
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale		Oui, il existe une loi forestière spécifique	
	X	Oui, mais les règles sur la forêt sont incorporées dans une autre législation (plus générale)	
		Non, les questions forestières ne sont pas réglementées par la législation nationale	

Si OUI, indiquer:	Année de l'adoption	
	Année du dernier amendement	
	Référence du document	

En cas de responsabilité décentralisée dans l'élaboration de la politique et/ou législation forestière, indiquer l'existence des éléments suivants et expliquer, dans les commentaires relatifs au tableau, la façon dont la responsabilité est organisée dans votre pays lors de l'élaboration décentralisée de la politique et/ou législation forestière.		
4. Déclarations décentralisées de politique forestière	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
Dans l’AFFIRMATIVE, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant adopté des déclarations de politique forestière		
5. Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
Si OUI, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant des lois sur les forêts		

14.3 Commentaires au tableau T14

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
Déclaration de politique forestière de portée nationale	
Programme forestier national (pfn)	
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale	Le Luxembourg dispose de plusieurs lois sur la forêt ainsi qu'une loi sur la protection de la nature, mais pas une loi spécifique ni un code forestier.
Déclarations décentralisées de politique forestière	
Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt	

Autres commentaires généraux au tableau

15 Tableau T15 – Cadre institutionnel

15.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Ministre responsable de l'élaboration de politiques forestières	Ministre détenant la responsabilité principale sur les questions forestières et la formulation de la politique forestière.
Directeur des forêts	Le Directeur des forêts – ou chef de l'administration forestière - est le fonctionnaire en charge de l'application du mandat de l'administration publique relatif aux forêts.
Degré de subordination	Nombre de degrés hiérarchiques administratifs entre le Directeur des forêts et le Ministre.
Diplôme universitaire	Titre obtenu auprès d'une université après au moins trois ans d'études post-secondaires.

15.2 Données à insérer dans le tableau T15

Tableau 15a

Catégories de FRA	2008	
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières: donner le titre complet	Ministre de l'environnement	
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère	X	1 ^{er} degré de subordination par rapport au Ministre
		2 ^{ème} degré de subordination par rapport au Ministre
		3 ^{ème} degré de subordination par rapport au Ministre
		4 ^{ème} degré, ou degré plus bas, de subordination par rapport au Ministre
Autres organismes forestiers publics au niveau national	Non	
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières	Administration des Eaux et Forêts	

Tableau 15b – Ressources humaines

Catégories de FRA	Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Effectifs totaux	121 + ouvriers	n/d	408,75	5,6	395,25	7,6
...dont possédant un diplôme universitaire ou équivalent	n/d	n/d	21,5	13,9	22,5	13,3

Notes:

1. Sont inclus les ressources humaines au sein des institutions forestières publiques à l'échelle sous-nationale
2. Sont exclues les personnes travaillant dans des entreprises de l'État, dans l'enseignement et la recherche ainsi que les travailleurs saisonniers/temporaires.
3. Pour 2000, le nombre d'ouvriers forestiers n'est pas déterminé.

15.3 Commentaires au table T15

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières		
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère		
Autres organismes forestiers publics au niveau national		
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières		
Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques		

Autres commentaires généraux au tableau

Le nombre élevé du personnel est dû aux ouvriers travaillant sous le statut d'"ouvrier forestier" et faisant partie du personnel de l'Administration des Eaux et Forêts. (les décimales s'expliquent par le simple fait que certains ouvriers ont des mi-temps ou quart de temps).

Quant aux ingénieurs, techniciens et employés de l'Administration, leur nombre de 121 n'a pas beaucoup varié pour 2005 et 2008.

16 Tableau T16 – Formation et recherche

16.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Education forestière	Programme d'enseignement post secondaire centré sur la forêt et sujets associés
Doctorat	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée totale d'études d'environ huit ans.
Master ou équivalent	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée d'études de cinq ans.
Licence ou équivalent	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée d'études de trois ans. .
Diplôme ou Brevet de technicien	Qualification délivrée par un établissement technique d'enseignement supérieur consistant en un ou trois ans d'enseignement post-secondaire.
Centres de recherche forestière financés par des fonds publics	Centres de recherche réalisant principalement des programmes de recherche sur les questions forestières. Le financement de ces centres est fait principalement sur fonds publics ou à travers d'institutions publiques.

16.2 Données nationales

16.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Direction du lycée technique agricole	E		2005 et 2008	

16.2.2 Données de base

Les données proviennent de la direction du Lycée Technique Agricole et sont à 100% exactes, le LTA est la seule institution du Luxembourg qui offre cette formation aux jeunes. Pour 2000 il n'existe pas de chiffres, la section environnement a été créée seulement en 2002.

16.3 Données à insérer dans le tableau T16

Catégories de FRA	Nombre de diplômés ¹ en éducation relative à la forêt					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Master en sciences forestières ou équivalent	0	0	0	0	0	0
Licence en sciences forestières ou équivalent	0	0	0	0	0	0
Diplôme / Brevet de technicien forestier	0	0	12	17	13	39
Catégories de FRA	Cadres travaillant dans les centres de recherche forestière financés par des fonds publics ²					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Doctorat	0	0	0	0	0	0
Master ou équivalent	0	0	0	0	0	0
Licence ou équivalent	0	0	0	0	0	0

Notes:

1. Le terme « diplômés » se réfère aux étudiants ayant achevé avec succès des études de niveau équivalent ou supérieur à une licence ou bien ayant obtenu un diplôme ou brevet de technicien forestier. Diplômés formés dans le pays.
2. Inclut tous les diplômes en sciences et pas seulement en sciences forestières

16.4 Commentaires au tableau T16

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Nombre annuel de diplômés dans le pays	Les données proviennent de la direction du Lycée Technique Agricole et sont à 100% exactes, le LTA est la seule institution du Luxembourg qui offre cette formation aux jeunes.	Avec une tendance à la hausse.
Cadres travaillant dans les centres de recherche forestière financés par des fonds publics	Le Luxembourg ne dispose pas de centres de recherche forestière !	

Autres commentaires généraux au tableau

Pour 2000 il n'existe pas de chiffres, la section environnement a été créée seulement en 2002.

17 Tableau T17 – Recouvrement des recettes publiques et dépenses

17.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Recettes forestières	Toute recette de l'État perçue sur la production intérieure (domestique) et le commerce de produits et de services forestiers. À ces fins, sont inclus dans les produits forestiers: le bois rond, le bois scié, les panneaux en bois, les pâtes et papiers, et les PFNL. Pour autant que possible, cette catégorie doit inclure les recettes perçues par tous les niveaux de l'État (c'est-à-dire niveau central, régional/provincial et municipal) mais doit exclure les bénéfices des entreprises commerciales publiques
Dépenses publiques	Toute dépense de l'État en faveur d'activités relatives aux forêts (définies par la suite).
Dépenses opérationnelles (sous-catégorie des dépenses publiques)	Toute dépense de l'État en faveur d'organismes publics exclusivement engagés dans le secteur forestier. Lorsque l'administration forestière fait partie d'un organisme public plus grand (par ex. département ou ministère), seulement la composante du secteur forestier des dépenses totales de l'organisme en question est incluse. Pour autant que possible, sont également incluses les autres institutions (par ex. de recherche, de formation ou de commercialisation) exclusivement engagées dans le secteur forestier, mais sont exclues les dépenses des entreprises commerciales publiques.
Paiements de transferts (sous-catégorie des dépenses publiques)	Toute dépense de l'État en faveur de mesures directes (transferts) d'incitation financière versée à des organismes non gouvernementaux et du secteur privé, à des collectivités, des entreprises ou des particuliers œuvrant dans le secteur forestier pour la mise en oeuvre d'activités relatives aux forêts.
Financement interne	Dépenses publiques financées grâce à des ressources financières publiques d'origine interne (domestique), y compris: les recettes forestières retenues, les fonds associés aux forêts et les allocations du budget national (par ex. de sources de revenus publics de secteurs non forestiers).
Financement externe	Dépenses publiques financées grâce à des allocations et prêts de donateurs, d'organisations non gouvernementales, d'organismes internationaux pour le financement et d'organisations internationales lorsque ces fonds sont canalisés à travers des institutions nationales publiques.

17.2 Données nationales

17.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Budget de l'Etat 2001 et Budget de l'Etat 2006, Ministère des Finances-Service informatique de l'Inspection générale des finances, Grand-Duché de Luxembourg	E	Recettes		

17.3 Données à insérer dans le tableau T17

Tableau 17a – Recettes forestières

Catégories de FRA	Recettes (1000 en monnaie nationale)	
	2000	2005
Recettes forestières	1 212	1 052

Tableau 17b – Dépenses publiques dans le secteur forestier par source de financement

Catégories de FRA	Financement interne (1000 en monnaie nationale)		Financement externe (1000 en monnaie nationale)		Total (1000 en monnaie nationale)	
	2000	2005	2000	2005	2000	2005
Dépenses opérationnelles	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Paiements de transferts	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Total dépenses publiques	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Si les paiements de transferts sont destinés à la gestion et la conservation des forêts, indiquer pour quels objectifs spécifiques ils ont été effectués - Cocher toutes les cases applicables.	<input type="checkbox"/>	Reboisement				
	<input type="checkbox"/>	Boisement				
	<input type="checkbox"/>	Inventaire forestier et/ou plan d'aménagement				
	<input type="checkbox"/>	Conservation de la biodiversité de la forêt				
	<input type="checkbox"/>	Protection du sol et de l'eau				
	<input type="checkbox"/>	Amélioration des peuplements forestiers				
	<input type="checkbox"/>	Établissement ou préservation des aires protégées				
	<input type="checkbox"/>	Autre, indiquer ci-dessous				

17.4 Commentaires au tableau T17

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Recettes forestières		
Dépenses opérationnelles	Les données sur les dépenses sont dispersées. Il s'est avéré impossible de les mettre en cohérence.	
Paiements de transferts		

Autres commentaires généraux au tableau